

15. Février 1781. 279

acquiter du culte que nous devons à Dieu, & que la parure est la marque distinctive & l'attribut des personnes bien nées.

VENISE (le 12 Janvier.) Les troubles qui menaçoient cette république semblent s'être dissipés \*. Les nobles compromis dans cette affaire ont reparu, & il paroît que tout s'est ajusté à l'amiable. — Le sénat a fait frapper une médaille en l'honneur du comte de Carhuri, qui a trouvé le secret d'une nouvelle sorte de papier qui résiste au feu (a).

\* 15 Juillet  
1780 p.468.

## A L L E M A G N E.

VIENNE (le 20 Janvier.) Il paroît deux ordonnances de l'Empereur : la première est du 17 Décembre 1780, la 17<sup>e</sup>. année depuis qu'il est Roi des Romains & la 1<sup>ere</sup>. depuis son avènement aux états de la Maison d'Autriche. En voici la substance.

“ Aiant reconnu que ceux qui embrassent la vie religieuse, dispoient souvent de leurs biens en faveur des maisons dans lesquelles ils entroient, avant l'émission de leurs vœux, contrevenans en ce point à la loi expresse d'amortissement publiée le 26 Août 1771, & qu'ils faisoient même aux dites maisons

---

(a) Si c'est le papier d'asbeste, la découverte n'est pas neuve. Il n'est ni beau ni propre à un usage général & ordinaire; mais il est vrai qu'il résiste au feu, & sans doute que l'art, que l'expérience peuvent perfectionner ses autres qualités,